

31.01.2012 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse; prise de position 71/2011 (http://presserat.ch/_71_2011.htm) Parties: Esseiva c. «Blick» Thème: loyauté de la recherche / droit à l'image Plainte partiellement admise

Interlaken (ots) -

Résumé

Sous l'angle déontologique, la protection de la personnalité ne se restreint pas au seul espace domestique privé. Celui qui s'expose publiquement, par exemple sur Internet, ne renonce pour autant totalement à la protection de sa personnalité. L'approbation de la personne concernée pour la diffusion d'une image par la rédaction d'un journal doit être obtenue, même si, suite à une panne technique, la photo d'une dame au buste dénudé a pu être accessible momentanément sur l'Internet sans une barre noire protectrice.

A la veille de la campagne électorale fédérale 2011, les femmes PLR réclamaient une présence féminine plus pour autant totalement dans les postes dirigeants de la politique et de l'économie, et lancent le slogan «Nicht mehr oben ohne» («plus sans le haut»). Pour attirer le regard, la campagne utilise l'image du torse dénudé de la secrétaire féminine du PLR, Claudine Esseiva, recouvert d'un cache noir. «Blick» fait des gorges chaudes de cette «mise à nu» radico-libérale, disant que la barre noire ne se met pas tout de suite en place lorsque l'ordinateur est trop lent. Dans la version française de la feuille volante un simple clic suffirait à l'effacer. Le «Blick» montre les deux versions, avec et sans cache noir, en guise d'illustration.

Le Conseil de la presse admet la plainte de Claudine Esseiva, mais partiellement seulement. Il n'est en effet pas démontré que «Blick» a manipulé l'image. Par contre, le journal n'aurait pas dû prendre prétexte de la supposée panne technique pour publier, sans l'autorisation de la secrétaire féminine du PLR, l'image dépourvue du cache noir. A l'évidence, son accord implicite pour une publication ne concernait que l'image avec sa barre noire. Même en admettant qu'il y ait un intérêt public à rendre compte d'une campagne provocatrice, il était hors de proportion de publier la photo sans cache, du moment que le lecteur pouvait fort bien se représenter l'image due à «la panne» sans qu'elle soit montrée.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100712199> abgerufen werden.